



HAL
open science

Il n'y a pas de petits pays. Puzzle Tunisien.

Catherine Hass

► **To cite this version:**

Catherine Hass. Il n'y a pas de petits pays. Puzzle Tunisien. : [Retour de Tunis, décembre 2011].
Contre Attaques, 2013, pp.135-157. hal-01501081

HAL Id: hal-01501081

<https://hal.science/hal-01501081>

Submitted on 6 Apr 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ATTAQUES # 1

Amandine André
Bernard Aspe
Édith Azam
Faraj Bayrakdar
Mustapha Benfodil
Jérôme Bertin
Julien Blaïne
Alain Brossat
Pierre Chopinaud
Alexandre Costanzo
Sylvain Courtoux
Antoine Dufeu
Riad Gahmi
Manuel Joseph
Catherine Hass
Éric Madeleine
Jean-Luc Moulène
Stéphane Nowak Papantoniou
Charles Pennequin
Jann-marc Rouillan
Jacques Sivan
Philippe Vincent

AL DANTE / COLLECTIF

Il n'y a pas de petit pays

puzzle¹ tunisien

Catherine Hass

La Tunisie traverse aujourd'hui ce que j'appellerai le « moment étatique ». Moment toujours singulier de l'histoire d'un pays où l'édification de l'État se décide, moment privilégié pour qui s'intéresse aux conformations étatiques contemporaines. J'appréhenderai ce moment à partir de deux questions : quels sont les principes politiques qui président à l'organisation et à la constitution de cet État ? Quel État se donne le pays, après les insurrections populaires victorieuses, après les élections, après la victoire de Ennahdha ? Ces deux questions, mises à l'épreuve de la mise en place du nouvel État, sont nécessaires pour saisir les enjeux actuels.

Tenons le pari de révoquer l'analyse en termes juridico-institutionnels de l'État de droit, dont la problématique afférente est celle de la démocratie (parlementaire) – qu'on la nomme « transition démocratique » ou « apprentissage de la démocratie ». De révoquer la glose autour du « fascisme vert »². Comment procéder ? En ayant pour ligne la notion de contemporain. L'État peut être abordé à partir des débats à son sujet et enjeux contemporains. En effet, moment constitutif et constituant, la question des possibles politiques est ouverte, sous la lumière rasante de la décision.

Ces questions ont été mon viatique lors de mon enquête à Tunis en décembre 2011³. Je souhaitais également avoir quelques éléments de réponse à d'autres questions : que signifiait, pour les tunisiens, « sauver les acquis de la révolution », phrase opaque s'il en est puisque les acquis semblent déjà acquis (destitution de Ben Ali) ? Quels étaient les débats politiques de la

1 - Selon le petit Robert : « PUZZLE *n. m.* (1909 ; mot angl. de *to puzzle* « embarrasser »). Jeu de patience composé d'éléments à assembler.

2 - « Fascisme vert » : locution journalistique qui désigne les islamistes et non les écologistes.

3 - Je remercie Ghazi Hidouci, lecteur scrupuleux et attentif de ce texte, sans qui cette investigation n'aurait pas eu lieu.

Constituante dont ni les négociations intra-parlementaire⁴, ni l'élaboration, déterminante, du Règlement Intérieur⁵ ne rendaient compte ? Y avait-il rupture ou/et continuité entre la période des insurrections et celle des élections ? Pourquoi le thème de l'islam était-il devenu majeur alors qu'il était inexistant lors des mobilisations ?

Si une conjoncture nouvelle augure de nouvelles questions, elle se laisse également analyser à partir de thèses plus anciennes afin d'en connaître les conséquences éventuelles. Ainsi, ma thèse portant sur le caractère étatique, et non pas politique, des prescriptions populaires durant l'insurrection, trouve une résonance particulière dans la période parlementaire actuelle.

Qu'il y ait résonance ne signifie pas pour autant qu'il y ait continuité « pleine » d'une séquence à l'autre. En effet, pour tenter de saisir les enjeux actuels, il est indispensable d'instituer une séparation entre les deux séquences afin d'éviter une analyse du passé (les insurrections) à partir du présent (les élections, la constituante) et ce, quels que soient les prolongements, les reprises, les résonances. Séparer à partir de ce qui se joue dans chaque période est essentiel : cela suppose une doctrine de la séquence où chacune est comptable d'elle-même. Dès lors, la situation actuelle ne peut être qualifiée de « révolution inachevée » ou encore de « révolution volée », locutions qui entrelacent les temporalités, le passé et le présent. Il faut appréhender la situation à partir des événementialités actuelles et non d'un processus long, comme la « transition », qui les surdéterminerait, cette approche amoindrissant l'analyse et la portée de ce qui se joue au présent.

Je pensais, à Tunis, trouver une situation stabilisée autour de la Constituante. Or, non seulement il n'en était rien mais, au fil de mes rencontres, je me suis

4 - Je renvoie ici aux tractations entre Ennahdah et les deux partis de gauche arrivés respectivement deuxième et troisième lors des élections d'octobre 2011, le CPR et Ettakatol. Ces trois partis, appelé la « troïka », se sont partagés comme suit les postes-clés de l'exécutif : la présidence de la république (Merzouki, CPR), la présidence de la Constituante (Ben Jafaar, Ettakatol), le premier ministre (Jebali, Ennahdah).

5 - Le Règlement Intérieur de la Constituante précède l'élaboration de la Constitution en tant que telle. L'Assemblée Constituante a élaboré et voté, durant plus de quatre mois, les règles du jeu relatives au fonctionnement interne de la Constituante appelé Règlement Intérieur. Elles portent, entre autres, sur la nomination des commissions parlementaires, l'organisation des pouvoirs publics, l'élection d'un exécutif provisoire ou encore les modalités de scrutin (vote à majorité absolue et majorité qualifiée). L'examen de la Constitution par l'Assemblée Constituante doit débiter le 17 février 2012.

5 - Catherine Hass, « Notes et hypothèses sur les soulèvements en Tunisie et en Égypte – au 5 avril 2011 » in : *Contre-Attaques - Perspective Jean-Marc Rouillan* (Al Dante, 2011).

demandée si quelqu'un savait quelle était « la situation ». En effet, celle-ci n'était pas obscure mais fébrile, sans lisibilité, au jour le jour voire heure par heure. La « ville politique », celle de ceux qui « font l'État », ressemblait à un village où tout va très vite, se sait très vite : institutions, protocoles, et appariteurs de l'appareil d'État n'étant pas encore en ordre de marche. Quant à la « ville du peuple », si la Kasbah, sans touristes, est déserte, l'avenue Bourguiba, largement peuplée de jeunes hommes désœuvrés, ne désemplit jamais. La ville semblait à la fois calme et en alerte, alerte en ce que le moindre incident, s'il paraît suspect, provoque rassemblements et protestations immédiatement dispersés par la police. Cela a été une enquête « de près » et auprès de ceux qui, aujourd'hui, font l'État. C'est l'hypothèse d'un enjeu quant à l'État qui m'a conduit à cette investigation contre ceux qui arguent que les États n'ont plus ni souveraineté, ni politique, ni espace de décision : ils devraient trouver un exemple du contraire et résolument moderne dans le cas tunisien. Après l'enthousiasme européen et occidental pour le « printemps arabe », la saison est à ce jour au désintéret, pour de multiples raisons : à ce désintéret, je répondrais : *il n'y a pas de petits pays*.

Constituer un État sans vouloir de l'État ?

L'État est, à ce jour, politiquement et techniquement suspendu à la Constituante. Cependant, que la question politique de l'État se confonde, pour le moment, avec celle de la technicité de la Constituante ne devrait pas exclure le débat sur l'État en tant que tel : ce sont deux débats distincts qui ne s'hypothèquent pas l'un l'autre. Or, ce débat sur l'État, essentiel, n'a pas lieu, l'exécutif refusant de le traiter.

Il n'y a pas d'État en Tunisie au sens où l'État légué par Ben Ali, à tel point corrompu politiquement et économiquement, est entièrement irrécupérable. Dès lors, le terme de transition n'est pas valide car les nouveaux dirigeants ont la charge de traiter entièrement de l'État, dès son seuil : tout est à repenser, que ce soit les réformes et les lois sur la justice, les libertés individuelles, l'intérieur ou encore l'économie. À ce jour, l'État est grippé, paralysé et il n'y a ni gestion de la rupture, ni élaboration de mesures ou de politiques pour le court terme. À cela s'ajoute la présence, dans l'État, de hauts fonctionnaires, anciennement benalistes, qui, dans l'attente de leur destitution,

tirent avantage de la situation à des fins pécuniaires personnelles ou politiques. Il n'y a donc ni État, ni volonté d'un autre État.

Si l'on récuse la thèse de la transition, on a, soit une rupture, soit une certaine perpétuation de l'ordre benaliste antérieur d'une part. Les propos du président de la République, Moncef Merzouki, donnant à voir une vision quasi mystico-organiciste de l'État, inquiètent plus qu'ils ne rassurent sur l'errance de la figure de l'État et de la politique : « C'est une période extrêmement chaotique, mais qui *recèle* un ordre nouveau [...] *ce chaos porte en lui* de nouvelles structures [...] ces nouvelles organisations qui vont *émerger* seront plus stables, plus justes, plus *belles*, sur le plan *éthique* et *esthétique*. [...] »⁷ D'autre part, les quelques nominations et reconductions de personnalités publiques notoirement proches de Ben Ali, dans les médias ou au ministère de l'intérieur, plaident en faveur d'éléments de continuité.

Le renversement de l'ordre antérieur, la victoire des insurrections populaires, ne suffit pas à faire rupture : pour qu'il y ait rupture, il faut que de nouveaux principes politiques soient fondés, inventés et mis en œuvre. La rupture ne relève pas de l'édification de nouvelles formes étatico-institutionnelles mais bien de la politique. C'est donc aujourd'hui le temps de la politique, mais laquelle ?

La construction de l'État procède donc des principes politiques et de la technicité⁸. La question est, dès lors : quels principes pour quelles réformes et qui pour les conduire ? Questions primordiales qui, aujourd'hui, semblent absentes. Certes, les « compétences étatiques », compétences dont manquent les nouveaux élus et dirigeants, comptent, mais elles ne sont pas premières. En décembre 2011, cet état des choses était exemplifié, à son échelle, la bonne échelle, par la façon dont les élus d'Ennahdha tenaient dans l'isolement le gouverneur de la Banque Centrale. En effet, ces derniers refusaient toute interlocution avec lui au titre que, « politiques », les réformes économiques ne les concernaient pas : en se qualifiant de politiques, ils s'affranchissaient de tous propos sur la politique économique, cette dernière ne relevant, selon eux, que

7 - « Le chef c'est le peuple », interview de Moncef Merzouki, *Médiapart*, 2/01/2012.

8 - Par technicité j'entends ici une capacité de l'administration à fonctionner et à fonctionner dans une perspective favorable aux transformations demandées par le peuple, lors des journées insurrectionnelles mais aussi aujourd'hui. Dans le domaine économique, selon Ghazi Hidouci, la grande récession à venir est très mal

des compétences technocratiques et non des leurs. Or, l'économie est, évidemment, un domaine qui requiert la décision politique. Ainsi, les nouveaux élus cherchaient prioritairement des places dans l'appareil d'État tout en désinvestissant totalement l'État du soin des politiques publiques. Un autre exemple significatif était, toujours en décembre 2011, les propos du chef du PCOT (Parti communiste ouvrier tunisien), refusant de travailler avec le premier ministre islamiste au motif que ce n'était pas son État. À l'opposé mais avec une semblable « irresponsabilité », de nombreux cadres supérieurs, issus de la haute administration benaliste, se comportent comme un courant, voire une classe sociale, spoliée et cherchant prioritairement à récupérer ses (avantageuses) positions antérieures.

Ainsi, pour des raisons différentes, tous tournent le dos à l'édification de l'État : l'État n'est pas en partage, lieu et enjeu de l'intérêt général, chacun décidant d'y jouer sa propre partition, selon son intérêt. La situation semble donc proche de l'impasse puisque, au moment où l'édification de l'État est en jeu, personne ne semble vouloir la traiter. Autrement dit, l'impasse c'est, d'un côté des élus qui désinvestissent l'État au nom d'une séparation entre l'État et la

appréciée, aussi bien dans le domaine du commerce extérieur, sauf à croire au mirage de l'arrivée de fonds arabes, que dans le cadre, fortement inégalitaire, des accords d'échanges nord/sud. Ce danger de récession aiguë place le pays dans une situation de contrainte en matière d'exports, ce qui accroît, en l'absence de réponse de la part des responsables politiques, la pression sur les conditions salariales des travailleurs. De plus, les réserves bancaires sont épuisées et les garanties de risques mal anticipées. Les politiques d'emploi sont peu discutées alors que des propositions sont faites par les gens eux-mêmes (démarches endogènes, PME et PMI...). La dynamique économique transitoire existe mais elle est surtout visible sur le marché informel. Elle est portée par les classes pauvres. Cette dynamique porte sur des échanges diversifiés : produits alimentaires d'urgence, pièces détachées, etc. essentiellement en provenance d'Algérie. À cela s'ajoute une mauvaise compréhension du potentiel de financement des projets économiques par les villes et les collectivités locales. Valoriser et déployer ces initiatives locales nécessiterait des politiques d'aménagement du territoire. L'état des lieux peut se résumer ainsi : il y a une coupure entre la maturité des gens en matière d'innovation économique et l'organisation classique des appareils d'État. Le peu d'expérience politique des nouveaux dirigeants se traduit par une certaine indifférence aux dialogues stratégiques et à la formulation de propositions et d'actions. Les dirigeants politiques distinguent mal les enjeux qui dépendent de la mutualisation des gens de ceux qui nécessitent des délais de planification et des moyens plus importants. Dans ce contexte, l'urgence d'une décentralisation active dans les domaines des besoins sociaux de masse et dans les services publics de proximité (sécurité, eau, santé, alimentation et développement rural, microprojets et tourisme écologique, gestion foncière, développement endogène) sont mal définis. Pourtant, la capacité politique locale des gens est de bon niveau. Plus largement, il est plus facile pour les tunisiens de gérer leur transition en avançant du bas vers le haut que l'inverse. Au regard de cette situation, le changement de paradigme du développement est à construire par une équipe de planification politiquement forte. Ce changement, urgent, doit permettre de redéployer la capacité sociale de l'économie bénéfique (initiatives locales, contrôle populaire, etc.).

politique, sans pour autant avoir de politique ou de vision de l'État (les élus d'Ennahdha) et, de l'autre, un gouverneur qui pose la question des réformes sans pour autant énoncer de principes politiques et d'orientation économique d'ensemble. Cette situation ne peut que générer blocages, dysfonctionnements, inertie et flottement. Elle ne résulte pas d'une inexpérience étatique mais révèle un positionnement, une volonté, une décision.

Peut-on construire un État sans vouloir de l'État, sans vision et propositions politique ? Non. La formation d'un large gouvernement (41 ministres et secrétaires d'État) et de ministères *ad hoc* y supplée-t-elle ? Non plus. Certes, il faut attendre mais la situation actuelle est celle-ci. Une situation qui peut s'avérer dangereuse car elle laisse toute latitude aux benalistes de revenir aux affaires. On peut donc craindre que si l'incurie gouvernementale persévère, l'inconsistance de l'État autorisera l'installation au pouvoir de n'importe quel courant ou parti.

La Constituante ou les oubliettes des principes des insurrections ?

Quels sont les principes politiques qui président à la Constituante et, par conséquent, à l'élaboration de la future Constitution ?⁹ Au niveau exécutif et décisionnel, soit à la tête de la Constituante, il n'y en a pas. Cette situation est pour le moins stupéfiante car l'on pouvait légitimement s'attendre à ce que l'esprit de la Constituante rende compte d'une certaine vision du pays et du peuple d'après les insurrections. Ces principes auraient reconduit les grands mots d'ordre de la révolution. En effet, en plus de « Ben Ali dégage », qui signa une victoire interne à la révolution elle-même, il y eut d'autres mots d'ordre importants, tels que : « La Tunisie, c'est nous », « Ici, l'arbitre c'est le peuple », « Le peuple contre la corruption » ou encore « Les gens décident pour eux-mêmes ». Outre que le peuple, comme capacité politique, est radicalement absent de la séquence actuelle, des principes fidèles à ces mots d'ordre auraient dû rendre compte de l'intérêt national et général (« La Tunisie, c'est nous ») constitué au moment des insurrections. De même, les mots d'ordre contre la corruption et la captation des richesses devraient donner lieu à une

pensée des modalités redistributives de l'État. Mais la capacité et la puissance prescriptive et politique du peuple ont cessé une fois l'État benaliste tombé.

Nous pouvons faire l'hypothèse que c'est également de l'absence du peuple ou de personnalités politiques issues des insurrections dans le processus de la Constituante que résulte cette absence de principes. En effet, à ce jour, non seulement aucun principe n'est énoncé mais, dans les faits, c'est le contraire qui a lieu : les grévistes des mines de Gafsa sont attaqués par la police et les manifestants de Kasserine, ville-phare de la contestation, sont régulièrement réprimés par les forces de sécurité. Ces deux villes, qui connaissent des frondes populaires et ouvrières chroniques, étaient placées sous couvre-feu au mois de décembre. Cette situation n'a cependant rien de surprenant puisque Merzouki peut déclarer, un an à peine après les soulèvements, que c'est à l'État de redonner aux gens « *le sens de leur dignité, le sens de leur place* » ! Sa morgue et son mépris, voire sa crainte, du peuple font apparaître ici plus que sa propre indignité. Merzouki s'inscrirait-il dans ce que certains nomment la vieille tradition bourguibiste qui voudrait que le peuple ne soit rien que « poussière » sans l'État ? Certes, mais l'explication est un peu courte. L'assertion de Merzouki renseigne avant tout sur l'écart existant entre l'État et le peuple en Tunisie aujourd'hui.

Cette absence de principes rend illisible l'orientation politique de la Tunisie et suspend, de fait, toute déclaration publique de la part des principaux dirigeants, déclarations qui auraient la charge de donner des repères pour les temps futurs et d'atténuer la fébrilité et l'incertitude qui règne dans le pays. Car même si la Constituante est un processus long qui suspend l'effectivité plénière de l'État, notamment juridique, elle n'interdit pas l'énonciation de grands principes. Insistons sur le fait que cette absence de principes ne résulte pas de la coalition islamistes/partis de gauche (la « troïka ») au sommet de l'exécutif : cette coalition n'interdit pas l'élaboration d'une vision politique commune puisqu'elle ne donne à voir aucune divergence de fond. Que ce soit Ennahdha, le CPR (Congrès pour la République) ou Ettatakol, force est de constater que leurs dirigeants, et non pas forcément leurs membres, n'ont tout simplement, ni conceptions, ni principes, ni politiques.

L'absence de principes tenant pour part à l'absentement du peuple dans la séquence actuelle, il nous faut interroger le rapport, ou davantage le dé-rapport,

9 - L'examen de la Constitution doit débiter le 17 février 2012.

entre la période insurrectionnelle et le « moment étatique ». En effet, ce qui est frappant, c'est que les débats politiques actuels, largement marqués par la question de l'islam, sont exclusivement issus des élections et non de la période des soulèvements. Il y a, sur ce point, une rupture nette entre la période des insurrections, qui a eu ses propres victoires et mots d'ordre, et celle des élections puisque ses thèmes politiques dominants sont sans rapport avec la période précédente. Pourquoi, dès lors, la Constituante reconduirait des principes et mots d'ordre qui ont cessé en même temps que les soulèvements ? La gauche, en ne relayant pas les principes des insurrections durant la campagne électorale, comme par exemple « La Tunisie c'est nous », a sans aucun doute payé le prix le plus élevé pour cette politique : les électeurs l'ont tout simplement ignoré. Certes la gauche ne s'est pas unifiée autour d'un seul parti à la veille des élections, mais l'on sait que ces arguments sur les transactions parlementaires sont des justifications sans réelle valeur.¹⁰

Il est un point qu'il nous faut cependant soulever car il établit une continuité entre les deux périodes. En effet, la tenue, en tant que telles, d'élections au suffrage universel peut être considérée une victoire des soulèvements puisque l'une des revendications populaires portait sur la constitution de partis politiques et d'élections « libres ». Cette prise en compte de la demande populaire occasionna la situation que l'on connaît puisque plus de 100 partis furent constitués et des milliers de listes proposées à travers tout le pays. Mais il s'agit là d'une victoire électorale, donc étatique, avant d'être politique. Continuation ? Séparation ? Il y a continuité en ce que les insurrections en appelèrent à un État nouveau non corrompu, organisé selon les normes de l'État de droit et capable, notamment, de liberté d'expression. Ce nouvel État-là est-il en train de surgir ? Or, il y a séparation des deux périodes en ce que le nouvel État ne correspond pas aux revendications populaires alors exprimées et porteuses d'intérêt général. La rupture se manifeste, outre le thème de l'islam, en ce que la politique menée par l'État n'est pas politisée mais étatisée à savoir que, s'il y a bien une liberté d'expression, les demandes de « pain », de justice sociale ou d'égalité ne semblent pas faire l'objet de mesures politiques débattues.

10 - Au mois de février 2012 une coalition parlementaire, réunissant plusieurs partis de gauche sous l'égide du PDP (Parti Démocrate Progressiste), s'est formée. Il s'agit également pour la gauche de préparer les élections législatives de 2013.

Le moment étatique actuel cristallise la complexité des rapports que les insurrections tunisiennes ont entretenues avec la question de l'État. En effet, la capacité politique populaire s'est organisée autour de mots d'ordre quasi-exclusivement destinés à l'État et portant sur l'État lui-même.

Continuations et disjonctions entre les insurrections et le moment présent

Les prescriptions portées par le peuple durant les insurrections étaient avant tout étatiques et, dans une moindre mesure, politiques. J'entends par prescriptions étatiques des prescriptions qui d'une part se disposaient dans un vis-à-vis non médié avec l'État, « non médié » à savoir hors partis politiques, et d'autre part, des prescriptions qui avaient un contenu portant essentiellement sur les formes mêmes de l'État et son devenir. Ainsi, la liquidation du parti du Ben Ali, le RCD, le gel de ses avoirs, la formation d'une Constituante, des élections libres, un État parlementaire, non corrompu, etc. étaient au centre des demandes populaires.

L'une des conséquences de cette absence des partis lors des soulèvements est exemplifiée en ce que aucun d'eux ne tire, ni portée, ni puissance du vaste mouvement de masse de l'année dernière. Les partis élus ou présents aujourd'hui n'étant pas des organes intermédiaires entre l'État et le peuple durant les insurrections, leur « légitimité » s'est constituée dans un temps autre, celui des élections. Peut-on retenir l'objection selon laquelle l'absence des partis lors des insurrections tiendrait au fait que les partis n'étaient ni constitués, ni puissants ? Non, car ils auraient pu, à titre d'association, de groupe ou de mouvement, et non de partis politiques (ils n'existaient tout simplement pas de manière constituée), être des insurrections et, une fois élus, en tenir compte. Notons que les soulèvements ne donnèrent lieu à la création d'aucun parti ou organisation : quasiment tous les partis en lice pour les élections étaient des formations politiques existantes.¹¹

11 - Exception pour « La Pétition populaire pour la justice et le développement » du milliardaire tunisien basé à Londres, Hechmi Haamdi, partisan de l'ancien président Ben Ali. Il créa ce parti et fit campagne de l'étranger en ayant pour support sa propre chaîne de télévision. Il est arrivé en tête des élections à Sidi Bouzid, ville symbole de la révolution et à Kasserine.

Le caractère principalement étatique des prescriptions explique pour part le fait que la gauche n'ait pas été la continuité naturelle de l'insurrection comme elle s'y attendait. En effet, les prescriptions populaires ne contenaient pas les éléments d'une programmation politique dont la gauche aurait pu prendre le relais sur, par exemple, l'égalité, l'école, le travail, etc. Ainsi, au regard de la nature de ces prescriptions, la situation peut être dite homogène aux insurrections : des prescriptions étatiques ont engendré une situation de « tout étatique », sans grande intensité politique. Sur ce point, il n'y a pas de séparation radicale entre les deux périodes. Cependant, ces prescriptions étatiques ont pris leur puissance de ce qu'elles étaient porteuses de l'intérêt général et national (« La Tunisie c'est nous » ou « Le peuple Tunisien veut »), un intérêt que ni la gauche, ni les autres partis, n'ont pris en compte pour dessiner les contours de ce qui aurait dû être un État du peuple entier.

Homogène, donc, si on laisse de côté l'intérêt général, les mineurs de Gafsa et des mots d'ordre tels que « Du pain et plus de justice sociale », ce qui fait beaucoup. Ainsi, « sauver les acquis de la révolution », si l'on examine de près ce qui a été demandé et gagné, signifie « sauver » : le processus électoral et la création de partis politiques, la fin de l'État benaliste, une Constituante, etc. Et l'ensemble de ces points ont été gagnés et « sauvés », et par le peuple, durant la période des insurrections. Ils peuvent être mis en danger mais la Constituante n'a, pour le moment, aucun acquis de la révolution « à sauver » mais des droits à maintenir, comme le droit des femmes, et à créer.

Ce qui aujourd'hui apparaît de façon saillante, c'est la puissance de ces prescriptions étatiques – elles ont fait tomber Ben Ali – et la faiblesse des prescriptions politiques – quelle politique pour l'aujourd'hui ? La liberté d'expression est sans conteste possible une victoire, « un changement réel et radical », comme le disent, ensemble, l'un de nos interlocuteurs et un ouvrier de Kasserine. La liberté d'expression n'est pas, en Tunisie, un vain mot emprunté aux normes de la démocratie parlementaire car la règle était la proscription de toute parole publique, le fichage et le flicage de la population. Mais cette victoire là, considérable du point des libertés individuelles est, indéniablement, politiquement faible.

Ennahdha, synthèse de la continuation et de la disjonction ?

La victoire de Ennahdha peut être appréhendée comme une synthèse de la continuation et de la disjonction entre les deux périodes. La continuation, c'est : la victoire d'Ennahdha comme prolongement des prescriptions étatiques (le fait même que Ennahdha ait été élu résulte de la demande populaire du suffrage universel) et, par conséquent, paradoxalement, la victoire du thème de l'islam : en effet, l'islam fut le seul débat audible pendant la campagne électorale. Le caractère étatique des prescriptions n'a pas permis d'ouvrir, dans la séquence post-insurrectionnelle, de débats politiques vigoureux capable de supplanter celui de l'islam.

La disjonction, elle, porte sur au moins deux aspects. Le premier aspect en est que pas plus Ennahdha que les autres partis ne furent des insurrections ou n'en émanent, à l'exception du CPR, bien que cela, finalement, ne change rien aujourd'hui. Le second porte sur le débat actuel, tout droit sorti des élections et je l'ai dit, relatif à l'islam. En effet, en Tunisie, comme en Egypte, l'islam ne fut pas un enjeu, un point de la révolte. Aucune foule ne scanda « Nous sommes tous des musulmans ». L'islam est un thème parlementaire réactionnaire et non pas populaire et insurrectionnel. La situation égyptienne plaide ici également en notre faveur. À cela s'ajoute l'opposition reconnue de Ennahdha au benalisme, au nom de l'islam, dont la conséquence fut la persécution et la répression de ses militants : tels sont les traits qui l'ont rendu insoupçonnable de collusion avec le régime précédent. Ainsi, Ennahdha marque, en tant que parti, une rupture avec la période précédente, à la différence de la plupart des autres partis. À Ennahdha « l'incorruptible » s'ajoute les éléments classiques d'une bonne campagne, très bien financée où les futurs élus donnèrent, seuls, l'apparence d'appartenir à un parti de gouvernement constitué capable d'occuper l'État. Précisons tout de même que la victoire de Ennahdha ne fut pas exactement un « raz-de-marée » islamiste puisque sur un corps électoral de 7,7 millions de votants, seuls 4,5 ont voté et 1,5 pour Ennahdha. Ce point est intéressant car l'on aurait pu légitimement s'attendre, après les insurrections, à une participation massive aux élections. Outre le peu de crédibilité politique accordée par le peuple aux partis, il n'en fut rien notamment parce que la campagne, largement polarisée autour du débat islam versus laïcité, fut, je l'ai dit, sans intensité.

Ennahdha ou les dangers d'une absence de pensée de l'islam dans la politique.

La difficulté ou l'incapacité pour Ennahdha à traiter de l'État résulte, outre l'absence de politique et de principes, d'une inexpérience étatique, d'une absence de militants et de cadres politiquement éprouvés. Dans le cadre de l'exercice de l'État, cette déficience a son importance. En effet, Ennahdha, malgré les apparences, n'est pas un parti bien structuré et implanté. Cette difficulté est prise au sérieux par Ennahdha lui-même. Ainsi, selon un interlocuteur, la « troïka » n'est pas le fruit d'un consensus politique contraint dont le but serait de donner des gages à la gauche, par l'image d'un islam moderne et éclairé, mais résulte davantage de la crainte qu'a Ennahdha de gouverner seul : ne sachant comment faire, ils ne sont pas pressés de prendre tout le pouvoir et n'en veulent pas. Cela expliquerait pourquoi Ennahdha a donné une partie de ses voix, et donc ses sièges, au CPR de Merzouki.

Pour les tunisiens que nous avons rencontré, la religion n'est pas le marqueur principal ou unique de Ennahdha : ils sont appréhendés, notamment par la gauche, comme un parti de droite ou d'extrême droite, conservateurs et économiquement très libéraux. Ainsi, c'est à l'aune de leur exercice de l'État et du pouvoir qu'ils sont avant tout jugés. Quant au thème de l'islam, même s'il semble peu préoccuper les gens que nous avons rencontré : tous, électeurs de Ennahdha ou non, partagent la conviction qu'il faut que la Constituante statue au plus vite sur le droit des femmes et la religion afin de clore ce débat qui emplit et inquiète, à raison, l'espace public. Clore ce débat afin de s'attaquer rapidement aux réformes portant sur le travail, le chômage ou encore l'économie. En effet, révolte et détresse perdurent comme l'illustrent, pêle-mêle, la macabre initiative d'ouvriers de Gafsa qui, en décembre, ont mis en scène leur pendaison devant des caméras de télévision ; l'immolation puis le décès d'une femme en janvier ; les sit-in et manifestations dans de nombreuses villes de Tunisie : les élections n'ont pas tant sonné le retour à la maison qu'un certain retour à l'ordre moral.

Si toutes les couches de la population ont rallié Ennahdha, la place de l'islam dans la politique ne fait pas l'objet d'un consensus parmi ses électeurs ou dans le parti puisque islam libéral et radical cohabitent. Ce qui aujourd'hui apparaît comme réellement pernicieux n'est pas le thème de l'islam mais le fait que

Ennahdah, tactique ou non, ne tranche pas quant au rapport qu'il entend instituer entre politique et islam. Cependant, plusieurs mois après leur victoire (octobre 2011), l'on peut se demander si ce parti islamiste sait seulement comment il entend statuer sur cette question. Ces hésitations ou louvoiements ont des effets délétères réels car tant que Ennahdha ne décide pas du rapport qu'il entend fonder entre islam et politique, les salafistes, en l'absence de toute position officielle ou de lois, disposent de la marge d'action nécessaire à leur activisme et, eux, tranchent. En effet, c'est de ce silence et de l'absence de condamnation franche de la part d'Ennahdha et des autres partis que les salafistes tirent leur audience actuelle car ils n'ont pas besoin d'être représentatifs et significatifs pour occuper et fondamentaler le débat public : très organisés, ils cherchent une reconnaissance dans l'espace politique et tendent, parfois très violemment, les situations, donnant des coups symboliques et réels (agressions de professeurs, humiliations publiques de femmes non voilées, occupations de l'Université de la Manouba, meeting, etc). Ennahdha laisse faire et donne ainsi des gages à tout le monde, allongeant sans cesse le cortège des déclarations « contradictoires » puisque Rached Ghanoucci affirme, successivement et à la fois, que le Code du Statut Personnel¹² doit prendre la forme d'une loi organique inscrite dans la Constitution et que les enfants de mères célibataires ou abandonnés sont des « bâtards ».

Tant que Ennahdha et l'ensemble de la Constituante ne statuent pas sur la place de l'islam dans la politique, les situations les plus nauséabondes vont se multiplier à l'image de ce qui eu lieu le 9 janvier 2012 lors de la réception du chef Hamas à l'aéroport de Tunis : parmi les 2000 personnes rassemblées, un certain nombre d'entre elles ont scandé, sous le drapeau noir des salafistes, « virer les juifs, tuer les juifs ». Ghanoucci s'est excusé dans la presse, dénonçant les salafistes, tandis que le président de la République, de « gauche », n'a pas pipé mot. Les tunisiens progressistes relativisent la provocation au titre que ces actions ne sont pas représentatives. Certes. Mais l'on objectera à cela d'une part, que 2000 personnes, cela commence à faire du nombre et, d'autre part, que ce n'est pas parce que les salafistes ne sont ni les tunisiens, ni la Tunisie que c'est sans importance, bien au contraire.

12 - Le Code du Statut Personnel, promulgué le 13 août 1956, a aboli la polygamie, institué le divorce judiciaire, fixé l'âge minimum au mariage à 17 ans pour la fille, sous réserve de son consentement et attribué à la mère, en cas de décès du père, le droit de tutelle sur ses enfants mineurs. Il n'est pas inscrit dans la Constitution.

Ennahdha incarne incontestablement, outre la rupture avec Ben Ali, un retour à l'ordre moral. Quant aux électeurs d'Ennahdha, l'on peut dire d'eux qu'ils ont voté pour un Parti islamiste qui ne dit rien de l'islam au regard de sa place dans la politique, un parti qui a toujours été loin de l'État (ses membres étaient en prison ou exilés), un parti qui se nomme *mouvement* afin de marquer un rapport indistinct à l'État, un Parti qui refuse de traiter de la question l'État alors même qu'ils le dirigent et qu'ils sont, normalement, requis d'entreprendre des réformes. L'islam n'étant pas, en tant que tel, ni une matrice principielle, ni une idéologie, ni une programmation étatico-politique, Ennahdha fait du louvoiement sa politique. Pendant ce temps, les salafistes et prédicateurs¹³ peuvent gagner en légitimité, les situations délétères se multiplier, la fébrilité s'amplifier.

La Tunisie : d'une crise moderne de l'État

L'absence d'antériorité des partis politiques aux élections, rappelons qu'ils étaient interdits sous Ben Ali, ne signifie pas qu'ils n'aient pas eu de légitimité et ce, malgré leur nombre incalculable. Ainsi, la défaite de la gauche et des progressistes en Tunisie peut être analysée dans ses conséquences politiques. En effet, elle questionne de façon saillante la place des partis dans le parlementarisme contemporain et, par conséquent, l'organisation et le fonctionnement de nouvelles formes d'États que nous dirions volontiers en crise. Ainsi, la situation tunisienne est contemporaine d'une crise, plus vaste, des États d'aujourd'hui. Cette crise se donne à voir de façon caractéristique dans les pays où l'État est un enjeu nouveau, que ce dernier n'ait pas connu la guerre (Tunisie) ou, au contraire, ait été dévasté par elle (Irak). Cette crise questionne, selon nous, l'historicité des États contemporains, une historicité qui était soutenue ou traversée, plus ou moins jusqu'à aujourd'hui, par la question nationale au travers de celle du « tous » et de l'intérêt général. On peut parler d'historicité de l'État lorsque ce dernier n'est pas identifié à sa seule « étaticité » entendue ici comme la manifestation « nue » de l'exercice

13 - La venue du prédicateur égyptien Wadji Ghonim en Tunisie, prônant l'application de la charia en Tunisie et fustigeant les laïcs, a soulevé un tollé en Tunisie.

et/ou de la puissance de l'État, soit un État purement technocratique (s'il en existe) ou décisionniste.¹⁴ L'islam, parce que les tunisiens sont dans leur quasi-totalité de religion musulmane, porterait-il cette nouvelle figure nationale ? La réponse est non, à moins d'une figure nationale en forme de leurre, de miroir sans tain. D'une part l'islam n'est pas une politique et d'autre part, à suivre ce qui a lieu, l'islam, dans la politique, divise plus qu'il n'unit. L'islam ne supplée donc à rien, pas même à la politique. Demeure un exercice de l'État flottant et erratique, un technocratisme indécis.

Est-ce que ce qui a lieu aujourd'hui en Tunisie participerait du parachèvement des formes étatiques du xx^e siècle où parti(s), politique et État étaient indissociables, articulés et noués ? C'est ici notre hypothèse. Le moment de la construction des États contemporains (xx^e siècle), parlementaires ou non, a souvent été précédé d'événementialités politiques fortes non étatiques, « hors » État constitué. Y compris le cas de la France où la Résistance présida pour part aux principes de la construction de l'État d'après-guerre (le « gaullo-communiste » et la mise en place du programme du Conseil national de la Résistance). La Résistance, figure nationale vivante, détermina les traits de la figure nationale postérieure, interne à l'État et représentée par des partis de classes. L'État était alors assez proche, principiellement au moins, d'une figure de l'État du peuple entier, au travers des classes et de leurs affrontements (les grandes grèves ouvrières de 1947).

Ce qui dans l'exemple tunisien est frappant, c'est que l'insurrection victorieuse, insurrection où le peuple s'est pensé et revendiqué en tant que tel (« Le peuple tunisien veut... »), ne donne lieu, dans la séquence actuelle, à rien de tel : l'insurrection n'a auguré d'aucune figure nationale, donc populaire, dont l'État serait, sous quelques modalités que ce soit, le relais par l'énonciation de quelques principes portant l'intérêt général.

Les États contemporains n'auraient-ils plus en charge l'intérêt général ? C'est le cas de la France. Absence de la figure du peuple, absence de principes,

14 - La catégorie de « décisionnisme » fait ici référence à la doctrine de Sylvain Lazarus et non de Carl Schmitt. Cette expression recouvre la thèse selon laquelle la décision de l'État américain d'entrer en guerre contre l'Irak (2003) n'est ni déterminée par la politique internationale, ni par l'économie, mais par une décision pure. Sylvain Lazarus, *La politique de la décision pure* (Les conférences du Rouge Gorge, 2003).

absence de déclaration, déshérence de l'État, fin du caractère représentatif des partis politiques : tout ceci est homogène et cohérent. En effet, pourquoi des partis qui refusent de traiter de l'État tiendraient-ils un propos à son endroit ?

Faisons deux hypothèses : la première est que l'affirmation d'un peuple en tant que tel (« Le peuple tunisien est indépendant », « Nous sommes un peuple libre dans un pays libre ») n'est pas constituante d'une figure nationale. Il n'y aurait, dès lors, de figure nationale que lorsque le peuple est porteur d'une idée politique du peuple lui-même donc de la nation et du pays. D'où sa récurrence lors de guerres (les guerres de libération nationale) ou de révolutions (traditionnellement, 1917).

La seconde hypothèse porte sur la modalité de l'insurrection tunisienne : cette dernière s'est faite, nous l'avons dit, dans un vis-à-vis avec l'État, sans l'intermédiaire des partis, sans volonté de prise de pouvoir, sans programmatique propre et opposée. Des insurrections à la fois « post étatique » et « pro étatique » : « post étatique », en raison de la rupture avec les formes insurrectionnelles et révolutionnaires politiques précédentes, et « pro-étatique », car essentiellement structurée par des mots d'ordre portant sur l'État, que ce soit la liquidation de l'ancien État ou les conditions et termes constitutionnels du nouvel État. Prescriptions étatiques et non politiques nous l'avons également dit.

Au regard de ces deux hypothèses, nous pouvons en faire une troisième sur le rapport entre l'absence de figure nationale, les nouvelles formes insurrectionnelles et les nouvelles formes d'États.

La déroute électorale de la gauche confirme cette hypothèse, les partis progressistes ne s'étant pas présentés comme la continuité naturelle des insurrections, une formalisation de l'émancipation. Dans ce cadre, l'interprétation de la défaite de la gauche l'un de ses représentants est intéressante.

Les partis n'étaient pas présents durant la révolution. Les seuls à l'avoir été, à avoir fait du travail, ça a été le CPR. Les seuls à avoir soutenu la révolution, ce sont eux. Mais les élus n'ont aucun lien avec la révolution. Et puis ils ont détourné le débat ouvert par la révolution en faisant tout tourner autour du niqab. Les débats sur les mères célibataires et sur l'adoption sont très présents. J'ai honte que l'on en parle. Ces débats sont portés par la députée non voilée de Ennahdha [Souad Abderrahim qui, dans la presse, a parlé de « femmes aux mœurs

légères n'ayant aucun mérite », femmes qualifiées d'« infamie dans une société arabo-musulmane telle que la Tunisie » : « J'ai honte des autres pays arabes quand je vois un peuple arabo-musulman essayant de justifier des femmes qui ont péché ! [...] éthiquement, elles n'ont pas le droit d'exister ».] Pour les enfants abandonnés ou vivant seuls avec leur mère, Ghanoucci les a qualifié de « bâtard ». Or, si on ne reconnaît pas cet enfant, on le tue. [...] Aujourd'hui, après les élections, la libération des femmes n'est pas vécue comme un droit mais avec culpabilité. Ce n'est pas dans un choix réel de liberté. »

Ennahdha a fait campagne en disant que le droit des femmes avait été instrumentalisé par Ben Ali. Il y a un travail fait sur internet de dénigrement total de la modernité, en même temps qu'ils parlent de modernité. La jeune femme moderne, c'est Ben Ali. De même, la question de la laïcité a été déformée afin que l'on confonde athéisme et modernité. Ils parlent de résoudre le problème des « vieilles filles », c'est pour eux une question de moralité alors que ce n'est pas leur rôle de parler de cela. C'est populiste. Le populisme a également été sur le discours portant sur l'élite. Le discours populiste a été de faire de ceux de la gauche des gens liés à Ben Ali. En plus, présentés comme des bourgeois coupés du peuple. Il nous faut changer cela.

Le vote pour Ennahdha n'est pas consensuel. Ce n'est pas un parti consensuel. Ils ont prétendu rompre avec l'ancien régime. De plus, c'est le parti de ceux qui ont souffert et il est sous entendu que les tunisiens auraient été complices. Il y a eu tellement de drames dans les familles. Et puis le vote pour Ennahdha, c'est l'idée que l'on n'est plus fort et que l'on va du côté du plus fort, vers celui qui gouverne. C'est aussi un vote par opportunisme. L'autre aspect, c'est l'image que présentent les islamistes, c'est l'image de gens proches du peuple à la différence des autres partis. Cela a beaucoup joué. Ils ont juste été des professionnels, des bons professionnels de la communication.

Ennahdha a un problème de fond : il y a un problème, entre eux, de divergence idéologique mais aussi un problème entre ceux qui ont fait

de la prison et ceux qui n'en ont pas fait. Cela ne se voit pas parce qu'ils n'ont pas de problème de forme. La gauche, c'est le contraire : elle n'a aucun problème de fond, nous sommes d'accord, mais un problème de forme qui est un problème de personnes, de places... Est-ce que nous, la gauche, allons faire notre autocritique ? Sur le plan de l'image, on passe pour des bourgeois.

Il y a deux projets de société : le premier est facile, c'est celui d'Ennahdha qui, plus qu'un parti islamique, est un parti de droite et d'extrême droite, libéral, où seuls comptent les intérêts économiques privés. Le second est difficile : c'est la continuation du mouvement démocratique. Les partis ne doivent pas être une copie des partis ordinaires mais spécifiques et exceptionnels. [...] Le défi n'est pas Ennahdha. Ennahdha n'est pas une obsession. La question est celle de notre projet, celui de toutes les forces « progressistes » ou qui ne sont pas de droite. [...] Mon pays mérite d'être exceptionnel après 23 ans de régime totalitaire policier. Je ne parlerai pas de « dictature » car ce n'était pas vraiment une dictature mais un régime totalitaire. Le passage à la droite était facile car il y a une détresse réelle. La droite c'est un choix rassurant. [...] Comment faire pour aller vers un véritable engagement démocratique ? Les ouvertures n'ont jamais duré en Tunisie. Cela n'a pas été 56 ans de dictature. Il y a eu des petites ouvertures mais ça n'a jamais duré. On n'a jamais instauré de démocratie. [...] On a des institutions mais elles ne sont pas indépendantes. La dérive est alors très facile. Si les discours populistes passent bien c'est qu'il y a une libre parole mais il n'y a pas de conscience de la liberté.

Il faut un projet de société respectueux. Il faut que, dans les textes, la liberté de croyance, de culte et de création soient inscrits. Aujourd'hui, jamais les libertés n'ont été aussi menacées. Il faut également mettre le principe d'égalité hommes/femmes dans la constitution. C'est cela qui est sacré, c'est l'égalité. Le code du statut personnel n'est pas sacré : l'égalité est, elle, sacrée. Les trois partis au pouvoir ne doivent pas y toucher et doivent être clairs sur cela. Le premier débat de la

constituante doit porter sur les libertés individuelles pour faire cesser ce qui se passe en ce moment [les débats liés au niqab, les violences et provocations salafistes]. [...] Ennahdha doit être clair sur deux volets : le premier est le principe d'égalité totale et le refus de toute forme d'inégalité ou de discriminations. Leur position sur ce point est fondamentale. Le deuxième volet doit porter sur l'égalité sociale et la justice sociale. Et sur ces deux volets, ils sont flous. Pas juste flous, mais il y a eu, au début, des positions du parti majoritaire disant que chacun serait libre et que le statut des femmes ne serait pas touché. Puis ils ont eu des propos contradictoires notamment sur ce qu'ils appellent « les mères célibataires » ou la polygamie. [...] Aucun parti au pouvoir n'a dénoncé les violences [entre autres, la séquestration du recteur de l'université de Tunis par des salafistes]. Et les partis qui sont censés les dénoncer et qui doivent être clairs, restent muets, comme le président de la constituante [Merzouki]. Ils ne disent rien contre les violences faites aux femmes. S'ils sont silencieux, c'est pour des raisons d'enjeux politiques. Ils n'ont pas envie de compromettre leurs alliances. [...] Avant, les salafistes faisaient de la morale pas de la politique. Ils ont créé les groupes de protection de la bonne morale. Les salafistes sont très actifs. La position de Ennahdha face à cela, c'est : je dénonce les violences faites par les salafistes dans les universités et je dénonce la violence faite à la femme qui porte le voile [en l'occurrence, montrer son visage pour le passage d'un examen]. La séquestration et la demande d'enlever le niqab, c'est la même chose, c'est grave.

Je ne veux pas employer les mots de progressistes et de réactionnaires, je préfère parler de droite et de gauche. Nous devons être progressistes. Le mot progressiste, dans le discours, pour les tunisiens, ils comprennent l'égalité et la justice sociale. Il nous faut mettre l'accent sur les classes contre le capitalisme le plus sauvage. Une société plus juste à tous les points de vues. Pour Ennahdha, progressiste, c'est l'occident, l'athéisme, l'immoralité. Je n'emploie pas le mot de progressiste à cause de l'usage qu'ils en font dans le discours. [...] Le travail qui nous attend est difficile car le discours de Ennahdha passe par les médias mais aussi par les mosquées.

Le plus important, c'est de préserver la liberté d'expression. Nous avons vécu des années de despotisme et de répression de la parole. Il y a sur cela une vigilance réelle. Cette liberté d'expression, c'est un changement réel et radical.

Les propos de notre interlocuteur rendent compte avec finesse et exactitude des enjeux et des termes de la campagne électorale, notamment quant aux conséquences du retour à l'ordre moral, puritain, de la vie publique. L'analyse de la défaite de la gauche tire la plupart de ses arguments de la seule campagne sans établir de lien avec la période des soulèvements. Ainsi, le débat a été « détourné », les gens ne sont pas « conscients » de leur liberté et la victoire de Ennahdha repose, en grande partie, sur leur talent communicationnel – les images respectives des islamistes et de la gauche –, sur les conflits de personnes et les enjeux de pouvoirs internes. Par conséquent, l'illisibilité programmatique de la gauche résulterait pour une grande part de leur déficit en termes d'image (bourgeois occidentalisés loin du peuple) et c'est sur cette image qu'ils donnent d'eux-mêmes qu'ils doivent faire leur autocritique.

La virulence des attaques populistes dont la gauche a été la cible a eu des conséquences électorales indéniables. Cependant, une analyse intra-parlementaire et intra-électorale exclut les déterminations politiques en tant que telles : par exemple, le caractère difficilement audible des principes égalitaires, principes fondamentaux non pas tant laïques qu'universels, est davantage inféré à la communication qu'à des causes autres qu'il est pourtant nécessaire d'interroger. En effet, ne faut-il pas aussi faire l'hypothèse que ce n'était pas un débat pour le peuple et les électeurs tunisiens ? Un débat qui ne se posait peut-être pas en ces termes ? Les élections d'octobre n'ayant suscité aucun élan de masse, les partis n'ayant connu aucun ralliement, militants et adhérents, significatif, seule une enquête auprès des tunisiens eux-mêmes pour savoir ce qui se jouait ou ne se jouait pas, « en plein », lors de cette élection, pourrait nous l'apprendre.

Une autre analyse est possible. Je l'ai dit, les insurrections se sont données dans un vis-à-vis non médié avec l'État, soit sans parti ou puissance organisationnelle interne au mouvement de masse, sans dispositif de

représentation. Et cela était le nouveau. Souvenons du mot d'ordre suivant : « Nous voulons un État de technocrates ». Pourquoi, dès lors, les partis, et donc les « politiques », seraient redevenus les intermédiaires de la représentation du peuple alors qu'ils ont été congédiés quelques mois plus tôt ? Les conséquences de cette absence se manifestent au moment des élections, ce qui est plus problématique : il n'y a pas d'élections sans partis et sans légitimité populaire consistante minimale, « sans » et « sans » donne ce résultat : des partis creux. C'est là l'un des aspects de la crise du parlementarisme actuel, en Tunisie comme ailleurs, par exemple, la France, la Grèce, l'Irak, etc.

Si la gauche fait l'hypothèse que son illisibilité politique a été à l'origine de sa défaite, nous pouvons en faire une autre : la forme parti étant caduque, la programmatique n'est plus la question. Ce ne sont pas les termes dans lesquels se pense aujourd'hui la politique pour les gens : si les partis se légitimaient d'une représentativité, ils ne présentent plus aujourd'hui que des « feuilles de route » en vue d'occuper l'État. Mais sur ce point, celui du rapport des gens aux partis et aux élections, l'enquête auprès des Tunisiens eux-mêmes, manque. Cette situation atteste d'une radicalisation de la séparation entre ce qui se joue du côté des partis, de l'État et ce qui se joue du côté des gens. Il n'y a plus de circulation et d'entente entre ces deux espaces et la fin de cette circulation est contemporaine de la fin de la forme État/politique/parti comme forme d'État – l'État se disposant au travers de programmatiques étatico-politiques portées par les partis. Et dans cette conjoncture, c'est un parti qui certes prône le retour à l'ordre moral qui est élu, mais c'est surtout un parti qui se nomme mouvement et qui fait sa campagne avec l'islam, tout en sachant que ce dernier ne constitue pas une politique. Par conséquent, vouloir des « partis exceptionnels » au moment même où c'est le modèle du parti lui-même qui est sanctionné, semble à tout le moins, une impasse.

Ce qui a lieu en Tunisie parachèverait l'ère des États ouverte par octobre 1917, ère où le parti (ici, militarisé) était la figure organisatrice centrale de l'État, des révolutions et des insurrections. Et les partis, porteurs d'une programmatique fusionnant État et politique, déterminaient l'orientation même de l'État, donnant lieu aux partis-États. Ces mêmes partis étaient eux-mêmes représentatifs, largement marqués par un référent populaire (ouvrier ou/et paysan) et plus largement par l'existence de classes (bourgeoisie, petite

bourgeoisie, etc.). Ainsi, la Tunisie serait la première insurrection populaire de masse victorieuse (le terme de révolution, au sens strict, est ici impropre) où l'enjeu fut l'État lui-même mais sans en présenter une conception alterne, sans politique propre et sans partis. C'est ce que nous avons appelé une insurrection à la fois « pro-étatique » et « post-étatique ».

Cette crise sur les formes d'États contemporains est moins visible dans les États constitués et stabilisés comme la France, mais elle est présente. Ainsi, ce qui se passe en Tunisie n'est pas un apprentissage de la démocratie ou une transition, comme le disent les journaux, les gens, les politistes, mais la présentation d'une forme avancée de la crise contemporaine des États et de la politique. Ce qui se passe en Tunisie ne présente pas une forme « primitive », « archaïque » ou encore récente de l'État et du parlementarisme, mais peut-être la manifestation la plus avancée de sa crise contemporaine. C'est une crise moderne. La victoire des partis islamistes, l'islam ne présentant pas, en tant que tel, de programmation politique, loin d'identifier une régression, exemplifie ce contemporain qu'il faut bien dire réactionnaire.

La radicalisation de la séparation entre ce qui se joue du côté des gens et du côté de l'État conduit à une impasse réelle car il ne semble plus y avoir de modalité d'inclusion du peuple par l'État, même après une période d'insurrections de masse victorieuse et alors que chaque jour et de par tout le pays, le peuple se mobilise par des manifestations, des blocages, afin que de véritables réformes politiques soient mises en place. Si les Tunisiens ont entièrement pris en charge « Ben Ali dégage », les temps à venir doivent peut-être ceux où ils s'emparent d'un autre mot d'ordre tel que : « du pain et plus de justice sociale » mais sans plus en appeler à l'État, le convoquer, cette organisation de la politique s'avérant vaine, défaite et sans doute révolue.

La séquence en court est celle des questions : quel nouveau rapport entre peuple, politique et organisation ? Qu'est-ce qu'un État démocratique sans partis politiques ? Sans partis politiques, un rapport entre l'État et le peuple demeure-t-il tout simplement possible ? Si oui, comment peut-il se penser et s'organiser, si non que peut-il advenir ? Si l'État n'est plus porteur et comptable de l'intérêt général, s'il n'est plus l'État du peuple entier, même après une insurrection populaire, le peuple doit-il inventer d'autres modalités d'organisation qui lui permettent de prescrire et d'agir sur l'État sans en être ?

Si la séquence des insurrections a été celle de la victoire des prescriptions étatiques sur l'État, l'ère des prescriptions politiques sur l'État est-elle révolue ? Les mots d'ordre tels « Le peuple tunisien veut... », « La Tunisie c'est nous » qui mobilisèrent les masses peuvent-ils se déployer aujourd'hui ? Faut-il en trouver de nouveaux ? La séquence des questions sera peut-être également celle d'une nouvelle invention de la politique.

Un lecteur attentif dénombrera un certain nombre de contradictions dans mes propos : j'affirme que les principes porteurs d'une figure nationale et de l'intérêt général n'ont pas été reconduits dans la période post-insurrectionnelle dans le même temps que je soutiens que le peuple n'en portaient pas au profit des seules prescriptions étatiques. J'incrimine les partis de ne pas avoir reconduit des principes qui n'existaient pas tout en affirmant que la forme parti est révolue. J'affirme qu'il n'y eut que des prescriptions étatiques lors des insurrections en même temps que c'est la figure nationale, le « nous, tunisiens », qui leur a donné leur puissance. L'islam est présenté comme une continuité de la période insurrectionnelle et une rupture radicale, etc. L'analyse de situations nouvelles nécessite également de nouvelles catégories et concepts.

À suivre...